



SNUipp 68-FSU

19 Bld Wallach 68100 MULHOUSE

Tel : 03 89 54 92 58 E-mail : snu68@snuipp.fr



F.S.U.

Fédération Syndicale Unitaire

Le SNUipp-FSU est membre de la FSU (Fédération syndicale Unitaire), première fédération syndicale dans l'Éducation Nationale.

Mardi 31 janvier 2012

TOUS ENSEMBLE, PLUS FORTS, pour défendre l'école publique et nos droits.

N'hésitez-plus, syndiquez-vous au SNUipp du Haut-Rhin !

Le bulletin d'adhésion en cliquant sur le lien : <http://68.snuipp.fr/spip.php?article258>

SOMMAIRE

- 1) Baisse de salaire au mois de janvier : un collègue nous écrit !**
- 2) Baisse de salaire au 1^{er} janvier 2012**
- 3) Assemblée générale « RASED » mercredi 15 février à MULHOUSE.**
- 4) Le stage titulaire-remplaçant reporté.**
- 5) Décidément, tout baisse !**
- 6) Indemnité Direction d'école.**
- 7) Dans l'Education nationale, un agent sur sept en épuisement professionnel.**

1) Baisse de salaire au mois de janvier : un collègue nous écrit !

« En consultant mon compte ce matin, je découvre (encore) une baisse de 16 euros sur mon traitement. Depuis 2 ans, les salaires ne font que baisser (2008 euros à l'époque, 1985 aujourd'hui). Il faut arrêter de nous prendre pour des c... Surtout ceux qui nous demandent, en plus d'une baisse de salaire, d'en faire toujours plus. Ce n'est pas comme ça que les enseignants se sentiront motivés. Nous dire que notre métier est un métier " impossible " ne va sûrement pas entrainer de vocation. D'ailleurs, au dernier salon des carrières, je vous laisse deviner le stand où personne ne se bousculait ! D'ici peu de temps, ils vont pleurnicher pour susciter des vocations en promettant monts et merveilles. D'autant qu'il faut ajouter à la dégradation des conditions matérielles, la dégradation des conditions d'exercice (classe chargée, comportement de consommation des parents vis à vis de l'école, etc...). Voilà, je me sens un peu soulagé. Bonne journée quand même. »

2) Baisse de salaire au 1^{er} janvier 2012.

Conséquence de la loi de 2010 sur les retraites et d'un nouveau mode de calcul de la CSG et de la CRDS, le salaire net des enseignants des écoles sera inférieur en janvier à ce qu'il était le mois dernier. Échelon par échelon, le détail des pertes (voir tableau ci-dessous).

Dans la case "net à payer", en bas à droite du bulletin de paie des enseignants des écoles, la somme indiquée pour janvier 2012 sera inférieure de 0.44% à celle de décembre dernier. Une nouvelle baisse du salaire net donc, après celle déjà enregistrée en janvier 2011. En effet, conséquence de la loi de 2010 sur les retraites, la cotisation au titre des pensions passe ce mois-ci de 8,12 % à 8,39 % du traitement brut. L'assiette prise en compte pour le calcul de la CSG et de la CRDS passe quant à elle de 97% à 98.25 % de ce même traitement brut, plan de rigueur budgétaire oblige. S'il est vrai que la timide revalorisation des enseignants en début de carrière les préservera d'une baisse nette de leur rémunération à partir de février, pour le plus grand nombre c'est une nouvelle baisse du pouvoir d'achat qui est à l'ordre du jour. La communication du ministère de l'Éducation nationale comme celle du Président de la République ont beau jeu de se féliciter d'une politique qui « permet de pratiquer une revalorisation sans précédent » les faits sont têtus, et les tableaux ci-dessous précisent échelon par échelon ce que chacun aura perdu en cette fin janvier.

Tableau avec les pertes de salaire dans les différents corps :

http://68.snuipp.fr/IMG/pdf/Nouvelle_baisse_salaire_janvier_2012.pdf

3) Assemblée générale « RASED » mercredi 15 février à MULHOUSE.

Les différentes décisions de fermetures et les principales mesures concernant les RASED seront massives.

Afin d'être au plus près de la réalité et de faire le point sur la situation des RASED, le SNUipp-FSU a décidé de réunir les collègues

**Mercredi 15 février 2012 de 8h30 à 11h30
à MULHOUSE (à la MGEN [10 Rue Gustave Hirn](#))**

Cette réunion se fait sous forme de demi-journée d'information syndicale.

Pour y participer, il suffit d'envoyer une lettre de demande à l'IEN 8 jours au moins avant la réunion.

[Lettre de demande-type](#)

Votre participation sera défalquée (au choix) des demi-journées de prérentrée, des 18 heures d'animations pédagogiques, des 24 heures de concertation ou de la journée de solidarité (lundi de Pentecôte).

Merci de nous envoyer un mail pour nous indiquer votre participation.

4) Le stage titulaire-remplaçant reporté.

Le stage Titulaire-remplaçant initialement prévu le vendredi 24 février est reporté au mardi 20 mars.

Il aura donc lieu le mardi 20 mars de 10h à 16h dans les locaux de la MGEN à MULHOUSE ([10 rue Gustave Hirn](#)).

Les demandes sont donc à renouveler:

En lien [le nouveau courrier type](#) à envoyer **avant le 20 février 2012** à l'IA sous couvert de l'IEN.

5) Décidément, tout baisse !

Nouvelles dispositions sur remboursement des frais de déplacement et de séjour en stage de formation du 1er degré.

Les modalités de frais de remboursement pour l'année 2012, concernant les repas lors des stages de formation continue ont été révisées à l'échelle académique.

Les modifications concernent les personnes dont la distance entre la résidence personnelle/administrative et le lieu de stage est inférieure ou égale à 5 kilomètres. (réf : www.mappy.com, « options de calcul : le plus court »)

Aucune indemnisation des frais de repas n'est désormais possible pour les personnes concernées.

L'administration attire votre attention sur le fait que l'ensemble de ces nouvelles dispositions ne concernent que les stages de formation continue du 1er degré inscrites au PDF.

6) Indemnité Direction d'école.

L'arrêté du 18 janvier 2012 fixe les nouveaux montants de l'indemnité de sujétions spéciales attribuée aux directeurs d'école, dont la part variable augmente à partir du 1er février 2012.

Cette indemnité se compose d'une part principale commune à toutes les écoles et d'une part variable liée à la taille de l'école ; elle est versée mensuellement.

Le tableau des indemnités de direction :

http://68.snuipp.fr/IMG/pdf/Modification_indemnite_direction_1er_fevrier_2012.pdf

7) Dans l'Education nationale, un agent sur sept en épuisement professionnel.

Selon une enquête du Carrefour santé social, 14% des agents de l'Education nationale se disent en situation de burnout et 24% en état de tension professionnelle, "en particulier les conseillers principaux d'éducation (CPE), les personnels administratifs, les professeurs des écoles élémentaires et (ceux) exerçant en collège".

LIRE LA SUITE : <http://68.snuipp.fr/spip.php?article2314>

Merci de diffuser ce mail à tous les collègues de votre école.

Salutations syndicales.

Consultez notre site départemental: <http://68.snuipp.fr>